



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE LANDES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 13 - MARS 2015**

# SOMMAIRE

## Administration territoriale de l'Aquitaine

### Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Arrêté N °2015076-0004 - Arrêté de subdélégation de signature de la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en matière de Métrologie .....	1
---	---

## Administration territoriale des Landes

### Préfecture des Landes

Arrêté N °2015082-0001 - Le 23/03/2015 - désignant M. Philippe MALIZARD, sous- préfet de l'arrondissement de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes .....	4
Arrêté N °2015082-0002 - Le 23/03/2015 - donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous- préfet de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes .....	7
Arrêté N °2015082-0003 - Le 23/03/2015 - donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous- préfet de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes en matière d'ordonnancement secondaire .....	10





PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n °2015076-0004**

**signé par  
La directrice**

**le 17 Mars 2015**

**Administration territoriale de l'Aquitaine  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)**

Arrêté de subdélégation de signature de la  
Directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et  
de l'emploi en matière de Métrologie

Direction régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence, de la  
Consommation, du travail  
et de l'emploi d'Aquitaine

**Directe Aquitaine**  
**Direction**

Immeuble "Le Prisme"  
19, rue Marguerite Crauste  
33074 BORDEAUX Cedex

Télécopie : 05 56 99 96 69

**Arrêté du 17 mars 2015**

=====  
Portant subdélégation de signature de Madame Isabelle NOTTER,  
Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Aquitaine  
=====

VU le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU l'arrêté ministériel du 16 février 2015 nomination de Madame Isabelle NOTTER sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet des Landes en date du 13 mars 2015 portant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER ;

VU l'arrêté ministériel du 21 mai 2013 portant nomination de Monsieur Pierre VEIT, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013 en qualité de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1:**

Délégation de signature et donnée à Monsieur Pierre VEIT, Chef du Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la DIRECCTE Aquitaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre VEIT, la subdélégation de signature prévue sera exercée par :

- Monsieur Éric LEFÈVRE, chef du service de métrologie légale
- Madame Caroline BISSON, adjointe au chef du service de métrologie légale

dans les domaines suivants :

- Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure,
- Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure,
- Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés
- Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures
- Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés
- Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure

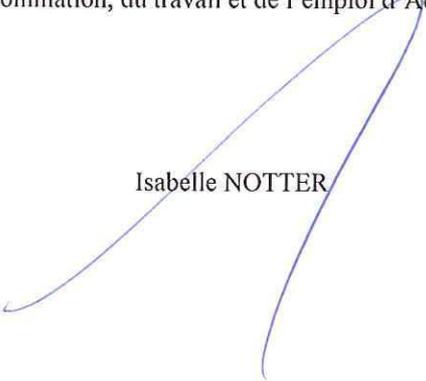
**ARTICLE 2 :**

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le 17 mars 2015

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine,

Isabelle NOTTER





PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2015082-0001**

**signé par  
Le Préfet**

**le 23 Mars 2015**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Secrétariat général**

Le 23/03/2015 - désignant M. Philippe MALIZARD, sous- préfet de l'arrondissement de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Secrétariat général  
Pôle juridique interministériel  
N° 2015/ 09/PJI

**Arrêté préfectoral**  
**désignant M. Philippe MALIZARD, sous-préfet de l'arrondissement de Dax, pour**  
**exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes**

==  
=

**Le PREFET des LANDES**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

*VU* le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45 ;

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

*VU* le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 nommant Monsieur Philippe MALIZARD en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 18 mars 2015 portant cessation de fonctions de secrétaire générale de la préfecture des Landes exercées par Madame Mireille LARREDE ;

*VU* la circulaire ministérielle n°12-019837-D (INTA1232219C) du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets ;

*Sur* proposition de la secrétaire générale ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er** : *Monsieur Philippe MALIZARD*, sous-préfet de l'arrondissement de Dax, est désigné pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes à compter du 23 mars 2015.

**ARTICLE 2** : La secrétaire générale de la préfecture des Landes et le sous-préfet de l'arrondissement de Dax sont chargés, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État dans les Landes.

Mont-de-Marsan, le 23 mars 2015

Le Préfet,

Claude MOREL



PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2015082-0002**

**signé par  
Le Préfet**

**le 23 Mars 2015**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Secrétariat général**

Le 23/03/2015 - donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous- préfet de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Secrétariat général  
Pôle juridique interministériel  
N° 2015/10 /PJI

**Arrêté préfectoral**  
**donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous-préfet de Dax,**  
**pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes**

=====

**Le PREFET des LANDES**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions -notamment l'article 34- complétée et modifiée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

*VU* le décret n° 04-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment les articles 43, 44 et 45 ;

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

*VU* le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 nommant Monsieur Philippe MALIZARD en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN en qualité de directeur de cabinet du préfet des Landes ;

*VU* le décret du 18 mars 2015 portant cessation de fonctions de secrétaire générale de la préfecture des Landes exercées par Madame Mireille LARREDE ;

*VU* la circulaire ministérielle n°12-019837-D (INTA1232219C) du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets ;

*VU* l'arrêté préfectoral n° 2015/09/PJI désignant M. Philippe MALIZARD, sous préfet de l'arrondissement de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## ARRETE :

**ARTICLE 1er** : A compter du 23 mars 2015, délégation de signature est donnée à **Monsieur Philippe MALIZARD**, exerçant les fonctions de secrétaire général par intérim, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département, à l'exception :

- 1- des réquisitions de la force armée,
- 2- des arrêtés de conflit.

**ARTICLE 2** : **Monsieur Philippe MALIZARD**, exercera en outre, la suppléance des fonctions dévolues au sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet des Landes lors de ses absences.

A cet effet, la délégation de signature donnée à **Monsieur Laurent MONBRUN** lui sera conférée pendant ces périodes.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Philippe MALIZARD**, la suppléance de ses fonctions sera assurée par **Monsieur Laurent MONBRUN**, sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet des Landes qui bénéficiera alors de la délégation conférée à **Monsieur Philippe MALIZARD** par le présent arrêté.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale de la préfecture des Landes, le sous-préfet de l'arrondissement de Dax et le directeur de cabinet du Préfet des Landes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Mont-de-Marsan, le 23 mars 2015

Le Préfet,

Claude MOREL



PREFECTURE LANDES

## **Arrêté n ° 2015082-0003**

**signé par  
Le Préfet**

**le 23 Mars 2015**

**Administration territoriale des Landes  
Préfecture des Landes  
Secrétariat général**

Le 23/03/2015 - donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous- préfet de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes en matière d'ordonnancement secondaire



PRÉFET DES LANDES

Secrétariat général  
Pôle juridique interministériel  
N° 2015/ 11 /PJI

**Arrêté préfectoral  
donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MALIZARD, sous-préfet de Dax,  
pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes  
en matière d'ordonnancement secondaire**

---

**LE PREFET DES LANDES  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

*VU* la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

*VU* la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

*VU* le décret n°1962-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général de la comptabilité publique ;

*VU* le décret n°1992-694 du 1<sup>er</sup> juillet 1992, portant charte de déconcentration ;

*VU* le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

*VU* le décret du 7 juin 2012 nommant Monsieur Claude MOREL, Préfet des Landes ;

*VU* le décret du 1<sup>er</sup> novembre 2014 nommant Monsieur Philippe MALIZARD en qualité de sous-préfet de Dax ;

*VU* le décret du 8 octobre 2013 nommant Monsieur Laurent MONBRUN en qualité de directeur de cabinet du préfet des Landes ;

*VU* le décret du 18 mars 2015 portant cessation de fonctions de secrétaire générale de la préfecture des Landes exercées par Madame Mireille LARREDE ;

*VU* les arrêtés ministériels et interministériels portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;

VU la circulaire ministérielle n°12-019837-D (INTA1232219C) du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/09/PJI désignant M. Philippe MALIZARD, sous préfet de l'arrondissement de Dax, pour exercer l'intérim de la secrétaire générale de la préfecture des Landes ;

VU les arrêtés préfectoraux publiés au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département, à effet de valider, de façon électronique, dans l'application ministérielle métier NEMO, interfacée avec le progiciel comptable intégré CHORUS, la saisie des expressions de besoin (EB) et des constatations de service fait (SF) :

- en date du 23 décembre 2013 pour la Direction des Actions de l'État et des Collectivités Locales – Bureau des Actions de l'État (DAECL – BAE), la Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP) – Elections, du Pôle juridique et du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC),

- en date du 10 février 2014 pour la Direction des Ressources Humaines, de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM) – Bureau de la Gestion Budgétaire et Financière et de la Logistique (BGBFL),

- en date du 2 avril 2014 pour la Direction des Ressources Humaines, de la Logistique et des Mutualisations (DRHLM) – action sociale et formation et pour la sous-préfecture de Dax.

VU l'arrêté préfectoral n°2015/4/DRHLM/BGFL du 19 janvier 2015 portant nomination des référents départementaux dans le cadre du service facturier et délégation de signature,

**Sur** proposition de la secrétaire générale de la préfecture :

## A R R E T E

**ARTICLE 1:** A compter du 23 mars 2015, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MALIZARD, exerçant les fonctions de secrétaire général par intérim, pour les décisions de dépenses et de recettes relevant de la compétence de responsable d'unité opérationnelle des BOP relevant du Ministère de l'Intérieur et "dits" d'adhérence interministérielle qui ont vocation à être exécutées, pour le compte de l'unité opérationnelle (UO) des Landes, par le Centre de Service Partagé (CSP) Chorus de la préfecture de la Gironde depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il est par ailleurs désigné en qualité de pouvoir adjudicataire au regard du code des marchés publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Philippe MALIZARD**, cette délégation sera exercée par Monsieur Laurent MONBRUN, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Landes.

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est donnée à **Mme Hélène LOBIER**, directrice des ressources humaines, de la logistique et des mutualisations, dans la limite de 1000 € par opération, pour les décisions de dépenses et de recettes visées à l'article 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Hélène LOBIER**, cette délégation sera exercée :

\* pour le BOP 307 :

- pour le centre de coût « ressources humaines » (T2), par **Mme Manuelle SEVIN**, chef du bureau des ressources humaines, de l'action sociale et de la formation et en son absence, pour les seules dépenses de formation (T2 et HT2) par **Mme Anabel LANGE**, animatrice de formation,
- pour le centre de coût « moyens et logistique » et « ressources humaines » (HT2), par **Mme Claude POUSSINES**, chef du bureau de la gestion budgétaire, financière et de la logistique.

\* pour le BOP 216, « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » - Volet Action Sociale, par **Mme Manuelle SEVIN**, chef du bureau des ressources humaines, de l'action sociale et de la formation.

\* pour les autres programmes : par **Mme Claude POUSSINES**, chef du bureau de la gestion budgétaire, financière et de la logistique.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à **M. Patrick PETIT**, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication, dans la limite de 1000 € par opération, pour les décisions de dépenses et de recettes du « service interministériel des systèmes d'information et de communication » (BOP 307).

**ARTICLE 4** : Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses de leurs résidences respectives :

- à **M. Philippe MALIZARD**, sous-préfet de l'arrondissement de Dax
- à **M. Laurent MONBRUN**, sous-préfet, directeur de cabinet

**ARTICLE 5** : Délégation de signature est donnée pour les décisions de dépenses des services de la sous-préfecture de Dax à **M. Philippe MALIZARD**, sous-préfet de l'arrondissement de Dax et, en son absence, à **Mme Annie CAZABAT**, secrétaire générale de la sous-préfecture.

**ARTICLE 6** : Délégation de signature est donnée à **M. Laurent MONBRUN**, sous-préfet, directeur de cabinet, pour les décisions de dépenses relevant du centre de coût « cabinet » (garage, communication...).

**ARTICLE 7** : La secrétaire générale de la préfecture des Landes, le sous-préfet de l'arrondissement de Dax, le sous-préfet, directeur de cabinet, et tous les fonctionnaires cités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 23 mars 2015

Le Préfet,

Claude MOREL